

L'an deux mil vingt-six et le cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 14

Absents 1

Pouvoirs 0

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, C. PARDO, G. CHARVET, J-F BONIN, S. CHEVRY, S. BRUN, S. DELAVY, M. BOUMIR, C. GRABIT, C. TIVEDDU ; F. DERREUMAUX ; P. PERSICO ; F. MALARD S. AMOURIQ ;

Date de convocation : 27/02/2026

Secrétaire de séance : Carlos PARDO

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-
RHONE-ALPES POUR L'INSTALLATION DE SANITAIRES PUBLICS**

Délibération N°07/2026

-- * --

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'installer des sanitaires publics sur la commune afin d'améliorer la qualité de vie des administrés et des visiteurs de passage, en assurant un accès digne à des toilettes publiques.

Il informe que des devis ont été fait auprès de 2 entreprises proposant la fourniture et pose de préfabriqué type bungalow sanitaires, ainsi celui d'un plombier et d'un maçon.

Dans le cadre de l'aménagement de son territoire, la commune peut solliciter une aide financière auprès de la Région au titre du Bonus Ruralité.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- **Décide** à l'unanimité de réaliser les travaux d'installation de sanitaires publics sur la commune.
- **Sollicite** une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- **Valide** le chiffrage du projet établit comme suit

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT € HT
Fourniture et pose d'un bungalow sanitaire	6 770.00
Travaux de plomberie	1 264.23
Travaux de maçonnerie	3 916.69
TOTAL € HT	11 950.92

- **Approuve** le plan de financement prévisionnel suivant pour le projet d'installation de sanitaires publics :

Sources	Libellé	Montant HT	Taux
La Région Auvergne-Rhône-Alpes	Bonus ruralité	4 780.00	40.00 %
Autofinancement par fonds propres		7 170.92	60.00 %
TOTAL HT		11 950.92	100 %

- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce projet.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026 à l'article 231 opération 264 pour la dépense et à l'article 7473 pour la recette.
- **S'engage** à afficher le soutien apporté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et prendre les mesures de publicité dans le bulletin municipal d'information.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.



Le Maire,
Gaël ALLAIN

[Signature]

C. PARDO
Adjoint au Maire